

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SAS OPALE BIOMETHANE sur la commune principale de l'AIOT 370, route départementale 231 62340 HAMES BOUCRES.

La référence de votre dossier est A-3-1D5X3F2W9 et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 17/03/2023 à 15h12 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Autres modes d'exploitation

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **33043941500093**

Organisme : **GES**

Nom : **GUERRIER**

Prénom : **Josselin**

Fonction : **Ingénieur chargé d'études**

Personne morale

N° SIRET **83810087300028**

Raison sociale **OPALE BIOMETHANE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

370, Route départementale 231

Signataire

Nom : **LETANG**

Prénom : **François-Xavier**

Qualité : **Président**

Référent

Nom : **TROCHERIE**

Prénom : **David**

Fonction : **Directeur des activités de méthanisation**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SAS OPALE BIOMETHANE**

Description des activités :

Le projet consiste à installer 500 panneaux photovoltaïques à l'intérieur du site existant de méthanisation. Chaque panneau fera 1,92 m² (L = 1,754 m, l = 1,096 m) pour une surface totale installée de 961 m². La puissance des panneaux sera de 200 kWc (400 Wc/panneau), pour une production électrique annuelle estimée de 230 000 kWh intégralement autoconsommée par les installations techniques du méthaniseur attenant. Cette production électrique représentera environ 17% de la consommation annuelle du méthaniseur (1 371 236 kWh). Ce projet n'est ni soumis à évaluation environnementale, ni à examen au cas par cas car la puissance totale des installations est inférieure à 300 kWc (cf. Code de l'environnement, article R122-2, annexe 2, catégorie de projet n°30 : "Installations photovoltaïques de production d'électricité").

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

370, route départementale 231

62340 HAMES BOUCRES

X : 617219

Y : 7085356

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Les panneaux seront installés sur la parcelle cadastrale ZD n°31, sur un espace de 2300 m² actuellement non aménagé et maintenu en herbe au sud de la lagune de stockage des digestats. Les panneaux seront disposées en 8 rangs successifs espacés de 5 m. Les panneaux seront fixés sur des tables fixes en acier galvanisé à 60 cm de hauteur (point bas) et inclinés à 30° selon une exposition nord-sud. L'électricité sera acheminée via un réseau de câblages enterrés depuis les panneaux jusqu'à un onduleur situé entre les panneaux et la lagune de stockage des digestats, puis vers le transfo existant (à côté de l'épurateur), en passant le long de la lagune de stockage des digestats. Une clôture de 2 m de hauteur entourera la parcelle d'implantation des panneaux. Les panneaux seront éloignés de 10 m de la RD231 et isolés de celle-ci par la clôture et un talus. Le tiers le plus proche est éloigné de 500 m par rapport aux panneaux (lieu-dit Les Flaquettes).

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Autres modifications

Autres modifications apportées à l'installation

L'exploitation du méthaniseur changera uniquement au niveau de son alimentation électrique. Le méthaniseur est actuellement alimenté en électricité via le réseau ENEDIS pour une consommation annuelle de 1 371 236 kWh. L'énergie produite par les panneaux photovoltaïques (230 000 kWh) sera intégralement autoconsommée par le méthaniseur. Le réseau ENEDIS viendra compléter les besoins électriques. Un écopaturage par des petits herbivores (moutons ou chèvres) sera mis en place pour entretenir les herbages dans les inter-rangs. Une haie en pourtour de la parcelle isolera visuellement les panneaux depuis la RD231. Les eaux pluviales recueillies sur les panneaux (961 m²) s'infiltreront naturellement dans le sol au droit des

panneaux. Les panneaux photovoltaïques (norme IEC 61730:2016) seront éloignés des installations à risque: 60 m du poste d'injection, 105 m de l'épurateur, 120 m du transformateur. Une réserve incendie de 120 m3 est située à 100 m de l'onduleur et des 1ers panneaux.

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

OPALE_BIOMETHANE_mandat_dépôt_télédéclaration_signé.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

OPALE_BIOMETHANE_Plan_masse_projet_750ème.pdf